



majeur sous tutelle sans héritier direct

Par **jacadi**, le 17/03/2022 à 14:51

Bonjour

Mon cousin majeur sous tutelle vivant en hôpital psychiatrique va hériter de sa maman. C'est moi, sa nièce, qui ne suis occupé d'elle jusqu'à son décès, c'est ainsi que je sais qu'il va hériter d'une certaine somme d'argent.

Que se passera-t-il au moment de son décès, puisqu'il n'a jamais été marié?

Peut-il de son vivant, demander à son tuteur de faire un testament pour transmettre son héritage?

Si non, à son décès, à qui est reversé l'argent restant?

Par **youris**, le 17/03/2022 à 20:15

bonjour,

votre cousin même sous curatelle renforcée peut faire un testament.

Le [testament](#) est un acte de disposition. Mais en tant qu'acte éminemment personnel, l'assistance du curateur n'est que facultative. La loi n'a pas soumis le testament du majeur sous curatelle à l'assistance obligatoire du curateur.

source: [testament majeur sous curatelle](#)

en l'absence de testament, ce sont les dispositions du code civil qui s'appliquent.

Qu'une personne soit veuve ou divorcée et non remariée ou encore célibataire, et sans enfant, la loi désigne qui parmi sa parenté va hériter d'elle et dans quelles proportions :

- Ce sont d'abord les père et mère, ainsi que les frères et sœurs ;
- si les frères et sœurs (ou certains d'entre eux) sont décédés, ils sont représentés par leurs propres enfants.

Exemple : un défunt célibataire laisse deux sœurs et deux neveux qui sont les fils d'un frère prédécédé. Chacune des sœurs recueille un [tiers](#) de la succession et les neveux, qui viennent

par représentation, se partagent le dernier [tiers](#) .

- en l'absence de parents, de frères et sœurs ou de neveux, la succession est divisée à parts égales entre la famille paternelle et la famille maternelle (on parle de « fente ») : oncles et tantes d'abord (parents au 3edegré), puis cousins germains (4e), cousins issus de germains (5e)... ;

- A défaut de parents au 6e degré, c'est l'Etat qui hérite de cette succession, qui alors dite « vacante ».

source: [succession d'un majeur célibataire sans enfant](#)

salutations